

À une séance extraordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 3 août 2020 à 20h00 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire, Deny Lépine, mesdames les conseillères, Émilie Garneau et Julie Quintin et messieurs les conseillers Christian Caron et Jean-Marc Julien tous membres du conseil et formant quorum.

Mme Carmen Marquis et M. Sébastien Chalifour étaient absents.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

Le conseil constate et il est mentionné que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 153 du code municipal aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance. L'avis de convocation mentionnait les sujets suivants :

- 1) Avis de motion du règlement 267 décrétant une dépense pour la réalisation d'un développement résidentiel sur le lot 4 615 704 du cadastre du Québec, prévoyant une dépense de 950 000 \$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 950 000 \$, remboursable en 10 ans.
- 2) Présentation du projet de règlement 267 décrétant une dépense pour la réalisation d'un développement résidentiel sur le lot 4 615 704 du cadastre du Québec, prévoyant une dépense de 950 000 \$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 950 000 \$, remboursable en 10 ans.
- 3) Avis de motion du règlement 268 décrétant une dépense pour la réfection d'une partie de la rue Matte et le prolongement du réseau d'égout sanitaire, prévoyant une dépense de 810 000 \$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 810 000 \$, remboursable en 25 ans.
- 4) Présentation du projet de règlement 268 décrétant une dépense pour la réfection d'une partie de la rue Matte et le prolongement du réseau d'égout sanitaire, prévoyant une dépense de 810 000 \$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 810 000 \$, remboursable en 25 ans.
- 5) Levée de la séance.

Avis de motion du règlement 267 décrétant une dépense pour la réalisation d'un développement résidentiel sur le lot 4 615 704 du cadastre du Québec, prévoyant une dépense de 950 000 \$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 950 000 \$, remboursable en 10 ans.

Avis de motion est donné par Mme Émilie Garneau, conseillère municipale au siège numéro 2, que lors d'une séance ultérieure, tenue à un jour ultérieur, le règlement 267 décrétant une dépense pour la réalisation d'un développement résidentiel sur le lot 4 615 704 du cadastre du Québec, prévoyant une dépense de 950 000 \$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 950 000 \$, remboursable en 10 ans sera adopté.

2020-08-87

Dépôt du projet de règlement 267 décrétant une dépense pour la réalisation d'un développement résidentiel sur le lot 4 615 704 du cadastre du Québec, prévoyant une dépense de 950 000 \$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 950 000 \$, remboursable en 10 ans.

Il est proposé par Mme Émilie Garneau et unanimement résolu :

Que le projet de règlement 267 décrétant une dépense pour la réalisation d'un développement résidentiel sur le lot 4 615 704 du cadastre du Québec, prévoyant une dépense de 950 000 \$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 950 000 \$, remboursable en 10 ans soit déposé. Ce règlement sera adopté à une séance subséquente.

Avis de motion du règlement 268 décrétant une dépense pour la réfection d'une partie de la rue Matte et le prolongement du réseau d'égout sanitaire, prévoyant une dépense de 810 000 \$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 810 000 \$, remboursable en 25 ans.

Avis de motion est donné par M. Christian Caron, conseiller municipal au siège numéro 1, que lors d'une séance ultérieure, tenue à un jour ultérieur, le règlement 268 décrétant une dépense pour la réfection d'une partie de la rue Matte et le prolongement du réseau d'égout sanitaire, prévoyant une dépense de 810 000 \$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 810 000 \$, remboursable en 25 ans sera adopté.

2020-08-88

Présentation du projet de règlement 268 décrétant une dépense pour la réfection d'une partie de la rue Matte et le prolongement du réseau d'égout sanitaire, prévoyant une dépense de 810 000 \$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 810 000 \$, remboursable en 25 ans.

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que le projet de règlement 268 décrétant une dépense pour la réfection d'une partie de la rue Matte et le prolongement du réseau d'égout sanitaire, prévoyant une dépense de 810 000 \$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 810 000 \$, remboursable en 25 ans soit présenté.

2020-08-89

Levée de la séance

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que la présente séance extraordinaire du Conseil municipal soit levée.

Le maire lève la séance à 20h15

Deny Lépine
Maire

Vincent Lévesque Dostie
Directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Deny Lépine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »